

VILLE DE
mondeville

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

DATE DE CONVOCATION

19/09/2024

AFFICHEE LE :

19/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DE LA LISTE
DES DÉLIBÉRATIONS

26/09/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 25 septembre à 20 H 00, le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE.

PROCURATIONS : Josiane MALLET À Hélène BURGAT, Mickaël MARIE À Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER À Georgette BENOIST, Fabienne KACZMAREK À Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR À Emmanuelle LEPETIT, Laëtitia POTTIER-DESHAYES À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD.

ABSENTS : Madame Chantal HENRY.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Communications du Maire :

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Je commence par un point de rentrée comme à l'habitude à cette période. C'est l'occasion de reprendre un certain nombre de chiffres. Cette année, les effectifs des différents établissements sont stables avec des variations entre établissements, mais pour l'ensemble du territoire, les maternelles et l'élémentaire regroupent 965 élèves contre 960 l'année dernière. Le collège connaît une toute petite diminution de 7 élèves. Quant au collège, les effectifs sont stables. Le lycée professionnel connaît une augmentation du nombre d'élèves liée à l'ouverture d'une ou deux sections. Au-delà des chiffres, de nouvelles personnes sont à la direction des établissements : Madame Héléna Madou est arrivée à la maternelle centre, au collège Guillemot est arrivé un nouveau principal Monsieur Hugues Nivet qui vient de l'Académie de Créteil. Jérôme Adam est le nouveau principal du Lycée Jules Verne. Nous le rencontrons la semaine prochaine. Vous avez constaté une situation délicate à l'école maternelle des Tilleuls. La question s'est moins posée pour l'école du centre puisque la fermeture n'a pas eu lieu. La directrice académique a réouvert la classe. Il y avait autant de classes à la rentrée que l'année dernière. En revanche, nous rencontrons une difficulté importante aux Tilleuls avec des effectifs importants envisagés soit 106 élèves avec deux nouveaux inscrits du territoire de Colombelles qui n'ont pas pu être absorbés par Colombelles centre. Les effectifs en petite section sont de 28/29 élèves. Nous avons rencontré les maires de Colombelles et de Giberville, Joël en tant que conseiller départemental était présent également ainsi qu'Arthur Delaporte. Nous sommes allés voir la DASEN dans les quelques jours qui ont suivi la rentrée. Elle a indiqué qu'elle ne disposait pas de moyens humains pour réouvrir la classe qu'elle avait fermée, mais le compromis trouvé ne donne pas entière satisfaction : elle propose de nommer un enseignant remplaçant sur l'école maternelle avec la possibilité, quand il n'est pas appelé dans d'autres écoles, de rester en renfort particulièrement le matin. Cela ne règle pas le problème, mais c'est la seule chose que nous avons pu obtenir avant une éventuelle réouverture l'année prochaine.

À Langevin, les travaux d'aménagement à l'entrée de l'école ont été terminés. Les aménagements visaient à remplacer les parkings existants en petites placettes totalement dédiées aux enfants et à leurs parents. Ils ont été réalisés pour un montant de 66 000 euros. Les parents du quartier sont très satisfaits. Cela donne un esprit de place à cette entrée d'école.

Au prochain conseil municipal, nous vous présenterons avec Charlène Rodriguez, un point d'étape sur le plan d'action prévu pour Charlotte Corday. Nous vous indiquerons tout ce qui a été réalisé en 2024 et les projets pour 2025. La même présentation sera faite aux habitants comme nous nous y étions engagés avant la fin de l'année.

Je voudrais aborder un autre point important concernant l'ouverture de l'espace municipal de prévention santé. L'espace des professionnels de santé est déjà ouvert depuis quelques mois. Le pôle de prévention municipal ouvrira le 4 novembre avec une inauguration prévue le 7 novembre. Une présentation très précise a eu lieu en présence des professionnels de santé et du médecin qui a coordonné tout le travail, Monsieur Condamine. Les quatre axes définis seront détaillés au moment de l'ouverture : le bien grandir, le bien vieillir, le bien-être et la santé mentale et le bien-manger. Un certain nombre de partenaires, sollicités pour intégrer le centre, ont donné leur accord pour y faire des permanences. Handicap mieux vivre viendra deux fois par mois les lundis. L'association Advocacy, le CID2F interviendront également dans cet espace. Tout le volet sport sur ordonnance déployé par la ville y sera intégré. Le nombre de créneaux proposés a été renforcé en raison d'importantes listes d'attente. Le volet sport sur ordonnance aura ses permanences au centre. Ensuite, la maison des ados viendra chaque semaine le vendredi, pendant une journée complète pour accueillir les ados et les parents qui ont besoin d'un suivi psychologique. Les Alcooliques anonymes. Les discussions se poursuivent avec l'hôpital psychiatrique de Caen pour avoir une permanence d'un infirmier dédié aux questions d'accompagnement psychiatrique et psychologique dans le pôle de santé. Ceci afin d'éviter aux concitoyens de se rendre au centre-ville de Caen ou au Calvaire Saint-Pierre en face du lycée Victor Hugo. L'accueil sans rendez-vous c'est-à-dire la pédopsychiatrie, l'accueil des parents d'enfants de zéro à six ans aura lieu également dans le pôle de santé le jeudi toutes les semaines. Les partenaires suivent bien la ville sur cet espace et le 14 a aussi prévu des permanences pour les ados.

C'est la journée de la santé mentale. Le 1^{er} ministre veut en faire un sujet à partir de 2025. Depuis le début du pôle de santé, nous considérons qu'en effet il y a des permanences à proposer et à renforcer. L'accompagnement sur le volet santé mentale et les différents partenaires ciblés répondent favorablement et collectivement, nous pouvons nous en réjouir. Cet aspect avait largement été identifié par les professionnels de santé, les médecins généralistes, les infirmiers et tous les professionnels du territoire considérant qu'il y avait vraiment un sujet à traiter et un accompagnement particulier à mettre en œuvre.

Concernant le bien vieillir, la semaine bleue va commencer dans 15 jours. Cela a extrêmement bien avancé. Dans la presse cette semaine j'ai vu le classement des villes avec plus ou moins de retraités. Il y a un mouvement important sur le territoire. Ces chiffres viennent objectiver un sentiment dont on parle depuis un moment, car Mondeville se trouve dans le 1^{er} tiers avec 30 % de sa population qui sont des personnes retraitées. Cela signifie que nous avons eu raison d'initier une politique très volontariste avec des moyens dédiés autour du bien vieillir. Cela correspond à la réalité démographique. Mais la DS que nous avons conduite nous avait déjà alertés sur ce sujet. Depuis le 2 septembre, une coordinatrice, Mme Bazeille, pilote la politique du bien vieillir dans le cadre de l'espace de santé. Elle se concentre pour le moment sur le service d'aide à domicile, mais elle aura l'occasion d'élargir son périmètre dans les temps qui viennent.

La rénovation du foyer Clair-Soleil se termine. Plus de deux millions ont été investis dans la rénovation de ce foyer qui compte 42 logements avec des co-financements importants de la CARSAT, la DSIL, le plan de relance et le contrat de territoire. Le programme se termine et nous allons attribuer les premiers logements prochainement. Le travail avec l'association Unicité, les services civiques qui vont dans les foyers pour 2024, est reconduit en 2024. Certains seniors du territoire se verront visiter par

ces services civiques. Nous avons répondu à un appel à projets dans le cadre du service d'aide à domicile auprès du département pour avoir des recettes supplémentaires. Nous avons répondu sur un certain nombre de points précis qui améliorent les conditions de travail de nos agents et le service que nous conduisons auprès des plus anciens par le biais du service d'aide à domicile. Cela va permettre d'obtenir une recette supplémentaire annuelle entre 50 et 60 000 euros pour améliorer encore le service pour une durée de cinq ans. Il y avait une demande récurrente pour les agents que nous n'arrivions pas à financer. Nous allons pouvoir répondre à l'attente et louer trois véhicules électriques pour leur permettre de faire leur tournée notamment le week-end ainsi qu'en semaine. Cela pour leur éviter d'utiliser leur propre véhicule, ce qui est un avantage assez important. Ainsi que faire des propositions pour améliorer encore notre prise en charge. Peu de villes gardent aujourd'hui en régie le service d'aide à domicile. Nous sommes deux dans le département à avoir été retenus sur cet appel à projets, Falaise et nous. La plupart des collectivités ont fait le choix de déléguer ou de supprimer ce type de service. Nous souhaitons le garder en régie. Cela représente un effort financier de la collectivité d'environ 100 000 euros. Cela en vaut la peine, car cela permet d'accompagner des personnes très fragilisées. Enfin, nous allons constituer le conseil des aînés avec Madame Bazeille. L'opération de logement social CDC Habitat a été relancée du côté du collège. Il avait été convenu d'avoir des logements adaptés aux personnes âgées.

M. Serge RICCI. – M. RICCI présente un point d'étape sur les inondations. L'épisode a duré 15 à 20 minutes. Trois rues ont été inondées, la rue des Roches entre l'église et la Gronde. Quelques riverains ont souffert de remontées de pluies et d'eaux usées dans leur cour. La Rue Chapron est principalement concernée, la rue du Docteur Roux et surtout la rue Croizat avec 40 à 50 centimètres au milieu de la rue. Tous les riverains ont été inondés avec 20 centimètres dans les garages et dans les sous-sols : entre 40 cm et un mètre d'eau. Cela a été difficile. Dans le fonctionnement, il faudrait songer à investir dans des pompes. Concernant les bâtiments communaux, les principaux dégâts sont surtout au centre socioculturel puisqu'une partie du plafond s'est écroulé dans la grande salle. Plusieurs salles, dont le dojo, ont été complètement inondées. Nous avons dû enlever entre 600 et 800 litres d'eau dans la soirée avec la personne d'astreinte. Le dimanche matin, nous avons fait le tour des écoles et des restaurants scolaires afin d'anticiper d'éventuels dégâts. Finalement, les dégâts étaient assez légers. Les inondations ont été moins importantes que l'on craignait. La salle de motricité de Langevin et deux classes ont été inondées dans la partie haute de l'école Lucie Aubrac. Le gymnase de la Maternelle centre était inondé également. Les fuites d'eau venaient de la montée des eaux dans la cour qui a occasionné des infiltrations par les portes. Les dégâts les plus importants se trouvent au centre-ville. Trois appartements ont été inondés à la suite de la montée en pression d'eau sur le toit-terrasse d'un riverain, dont un appartement qui est ravagé. Des riverains ont été inondés par les eaux de pluie dans les caves.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Deux commerces ont été très touchés dans la zone de la Vallée Barrey, "Marc est content" et "Maxxilot" avec des toitures qui se sont affaissées et des infiltrations d'eau. Les faux plafonds s'imbibent d'eau. Des arrêtés de fermeture ont été pris très rapidement.

Les épisodes se répètent et sont de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. Nous allons écrire à Caen la mer. Les canalisations ne doivent pas être embourbées. Il est nécessaire d'avoir un diagnostic précis des canalisations là où l'eau monte vraiment c'est-à-dire rue Croizat et rue Chapron.

Dans les mouvements de personnel récents et à venir, c'est le dernier conseil municipal de Julie Calberg-Ellen. Elle devient DGS d'une collectivité voisine. Je la remercie du travail accompli depuis 11 ans. Le suivi juridique de la ville, le suivi des conseils municipaux, des marchés publics, de l'état civil et du service population.

Je vous présente deux nouvelles directrices. Fanny Glaise qui arrive de Verson, qui remplace Teddy Gris aux finances et aux moyens généraux. Linda Ortholan qui remplace Nicolas Gosselin au cabinet et à la communication.

M. Joël JEANNE. – Bonsoir et bienvenue aux nouveaux collaborateurs, en particulier à celle qui s'occupe des finances après avoir succédé à Teddy Gris que j'ai eu l'occasion de saluer lors de la dernière commission. Nous nous retrouvons en effet aujourd'hui après ces échanges sur la situation de l'été, notamment la question des inondations. Nous devons également aborder la question du devenir du syndicat de lutte contre les inondations qui sera dissous le 31 décembre. C'est un outil de coopération qui a fait ses preuves et a permis de poser des diagnostics intéressants. En particulier sur la question des crues de l'Orne. En lien avec la question des marais et de la montée des eaux de la mer. Des sujets qui vont être abordés ce soir dans les questions du conseil municipal. Effectivement, l'été a été arrosé. Les jardiniers avaient pu appréhender une certaine montée des eaux dès le printemps en lien avec une panne constatée au niveau des pompes qui permettent d'évacuer l'eau sur l'Orne.

L'ordre du jour de rentrée se situe dans un contexte national extrêmement particulier. La pause estivale aura été la bienvenue après un début d'été lourd d'enjeux pour la démocratie. Notre dernier conseil municipal s'était tenu quelques jours après la dissolution de l'Assemblée nationale et la convocation de nouvelles élections législatives qui devaient, selon les mots du président de la République, « permettre une clarification démocratique ». Finalement, une extrême droite est solidement enracinée et engrange le tiers des suffrages exprimés à Mondeville au second tour de la législative et près de dix millions d'électeurs au plan national. Mais un salutaire sursaut des républicains les aura écartés de Matignon. Nous avons noté en effet que la majorité de nos concitoyens ont clairement exprimé une forte aspiration au changement en réclamant une rupture nette avec les politiques qui ont été menées par ce gouvernement. En refusant de nommer à Matignon la candidate désignée par le nouveau Front populaire émanant de la coalition des gauches arrivant en tête aux élections, le président de la République livre le pays aujourd'hui à une coalition des droites, allant de son camp à la droite la plus dure. Ce coup de force démocratique ne peut que décourager celles et ceux qui s'interrogent sur l'intérêt d'aller voter. Cette fameuse réserve d'abstentionnistes qui a

pourtant fondu en juillet puisque 70 % des inscrits sont allés voter malgré tout aux élections législatives. La question que nous posons est de savoir de quelle manière les mobiliser désormais puisque le suffrage universel n'est pas respecté et que de façon arbitraire les gagnants deviennent les perdants. Cela nous rappelle l'histoire du vote sur le référendum à propos du traité constitutionnel en 2005 où une majorité des électeurs avaient voté « non » contre toute attente, mais en 2007 le traité de Lisbonne avait entériné ce traité. Nous pouvons remarquer qu'effectivement, à force de ne plus écouter le peuple, à force d'imposer ses vues, à force de piétiner les choix démocratiques, à force de jouer avec le feu, le risque d'un éloignement majeur des concitoyens du fonctionnement républicain s'accroît. Comment notre jeunesse que nous accueillons en mairie lors de la cérémonie de citoyenneté chaque année, peut-elle se retrouver dans la vie politique de notre pays ? Force est de constater que le fossé se creuse entre le peuple français et ses dirigeants qui aggrave de manière totalement irresponsable ce sentiment d'abandon. En effet, la nomination de Michel Barnier à Matignon est la démonstration que la démocratie pour le chef de l'État ne vaut que si elle va dans le sens de ses intérêts et de ceux des puissances d'argent. Il nous faut en effet mesurer l'ampleur du déni démocratique. Pour la première fois sous la Ve République, la force politique arrivée en cinquième position aux législatives pilotera le budget de la nation et par conséquent l'accompagnement financier des collectivités locales. Le tout sous la supervision d'un rassemblement national érigé en faiseur de lois. Ainsi la posture majeure du rassemblement national se confirme et le futur budget de rigueur en préparation n'est pas pour lui déplaire. Nos concitoyens aspirent à davantage de justice sociale, à une meilleure répartition des richesses, réclament des hausses de salaire pour vivre dignement. Ils se trouvent aujourd'hui face à une fin de non-recevoir. Une majorité d'entre eux a pourtant voté pour un état protecteur qui réponde à ses aspirations.

Je reviendrai sur la question de l'éducation nationale où les électeurs demandent en effet une autre vision de l'école qui porte l'ambition de la réussite pour tous nos élèves et qui passe par le maintien d'une offre éducative de qualité partout sur le territoire, avec une mobilisation de la collectivité sur un certain nombre d'investissements. Les élus de Mondeville Ensemble ont accompagné les mobilisations des parents d'élèves avec les maires contre les fermetures des deux classes au centre et au Tilleuls. Comme je l'avais indiqué au CDEN d'avril à Madame la Directrice académique et à Monsieur le Préfet, les effectifs prévisionnels de rentrée étaient conformes à ceux de la rentrée précédente et non pas comme tu l'as dit, en baisse comme l'affirmaient les services académiques. Le bilan des mobilisations est que la directrice académique nous a bien précisé qu'elle avait fermé le poste, mais qu'elle réaffectait un personnel. À fin juin, nous aurons à reconsidérer cette situation. Un poste de remplaçant à mi-temps exerce le matin à la maternelle des Tilleuls jusqu'à fin juin. Mais en effet, rien n'est définitif, il faudra encore se battre pour préparer la prochaine rentrée. C'est pourquoi nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le dernier coup de rabot de dix milliards qui a été exigé par le gouvernement, dix milliards de coupes sombres dans les dépenses publiques, dont 700 millions d'euros qui ont manqué en cette rentrée à l'éducation nationale. Le tour de table que les parents et les élus ont obtenu à la direction académique en septembre nous a permis de constater que la méthode actuelle de construction de la carte scolaire s'apparente plus à un exercice comptable qu'à une véritable prise en compte de la réalité du terrain. Cette situation est désavantageuse pour les élèves, les équipes enseignantes, mais aussi pour les communes. Il nous faut en effet pour l'année scolaire à venir une concertation renforcée entre la direction académique et nos services. J'ai l'impression que la DASEN s'y est engagée, mais nous verrons. Afin de parvenir à une élaboration de la carte scolaire plus pertinente et partagée avec les acteurs du territoire que nous sommes : élus, familles et enseignants. Pour élargir mon propos, tout indique qu'il faut redonner du pouvoir d'action au niveau des territoires. Il faut un nouvel acte de décentralisation sans aucun doute. Il faut pour cela de nouveaux moyens aux collectivités et non pas une nouvelle cure d'austérité pour payer un déficit créé par les aides massives octroyées aux entreprises du CAC40. C'est le sens de la journée d'action du 1^{er} octobre organisée par les organisations syndicales de notre pays. La question de l'école et la question de l'intervention des collectivités ne doivent pas être déconnectées de la situation politique dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Par ailleurs, la situation des familles accueillies à la Feuilleraie, n'est pas sans nous interroger. Des conditions de sécurité déplorables qui n'ont pu que se dégrader au fil de l'été. Eu égard au nombre important de personnes qui, selon nos informations, continuent à y séjourner. Un sentiment d'inquiétude partagé renforcé par l'arrivée du nouveau ministre de l'Intérieur. Il symbolise, à propos de l'immigration, l'entente cordiale entre la droite et son extrême. Enfin, en cette rentrée qui est aussi celle du milieu associatif, je reviendrai sur la 5^e place de la France au tableau des médailles aux Jeux olympiques de Paris. Ces médailles constituent la plus belle des récompenses pour tous les bénévoles et éducateurs de nos sections sportives. J'ai une pensée particulière pour l'USOM Basket qui aura vu évoluer une de ses joueuses les plus en vue de ces JO, je pense à Marine Johannès passée par notre centre de formation. Je pense également à tous ces encadrants. Si le sport demeure un vecteur de santé et d'épanouissement, c'est aussi un outil de performance extraordinaire, de performance sociale et éducative. Plus globalement, à l'instar de notre exception culturelle, il nous appartient aussi d'inventer une exception sportive à la française. Le dynamisme du tissu associatif mondevillais y participe. Il rayonne bien au-delà de notre territoire. C'est pour cela qu'il doit être conforté. Les Mondevillais y sont attachés.

M. Sylvain GIRAUDON. – Madame la Maire et chers collègues, avant d'aborder des points locaux, je souhaite revenir sur les dernières élections. Je veux, en tant qu'écologiste, ajouter quelques mots à l'analyse de Joël Jeanne à laquelle je souscris totalement. Je suis fier que mon parti ait été très moteur dans la constitution du nouveau Front populaire, seule alternative à la politique de droite d'Emmanuel Macron, nous le constatons aujourd'hui. Je tiens à remercier les Mondevillaises et les Mondevillais qui ont porté leurs voix sur notre candidat socialiste Arthur Delaporte, ainsi que les collègues qui l'ont soutenu. Notre député a été réélu et est le seul député NFP du Calvados. C'est dire son importance. Là aussi, nous pouvons en être fiers. Il porte nos couleurs avec compétence et avec ardeur. Malgré l'alliance du camp présidentiel avec la droite, nous continuons

d'espérer dans un changement pour notre pays. Je continue de croire par exemple que nous parviendrons à abroger la réforme des retraites et à retrouver le chemin de la justice sociale. C'est loin d'être neutre dans la vie des Mondevillaises et des Mondevillais.

Quelques points mondevillais. Des clubs sportifs de notre ville font comprendre aux enfants qui ne sont pas assez doués qu'il serait préférable qu'ils aillent voir ailleurs. Ce qu'ils ont fait d'ailleurs. Cela mérite vérification et si c'est le cas comme je le crois, je m'insurge. Je suis très attaché au sport pour tous qui est une des grandes valeurs de gauche dont je rappelle qu'on l'a vue se développer considérablement dans le sillage du Front populaire et des acquis sociaux de 1936. Nous subventionnons largement le sport et cela doit d'abord profiter à la pratique mondevillaise. Je suis convaincu que la majorité partage cette vision. L'élitisme et la compétition sont aussi une part du sport, mais cela ne doit jamais empêcher la pratique du plus grand nombre. Autre point sur la renaturation autour de l'Hôtel de Ville. J'ai participé en 2019 à votre invitation à la commission de la nature en ville et j'avais alors suggéré de végétaliser un édifice emblématique de la ville, je soutiens donc ce projet. Mail le diable est dans les détails et vous avez déclaré en conseil municipal que les bâches que je critiquais étaient biodégradables. Je dois malheureusement vous informer que ce n'est pas le cas. Il y a deux types de bâches, les premières, les moins nombreuses, de couleur marron, posées le long de la rue et sur un des parterres sur le côté de la mairie, sont constituées d'un dérivé cellulosique acétate au propionate. Nous pouvons donc dire qu'elles sont biodégradables même si vous en ferez l'expérience, ce sera très lent. En effet, elles ne sont pas hydroxylées. Par conséquent, elles sont hydrophobes, c'est-à-dire que l'eau ne les pénètre pas. Or c'est l'eau qui dégrade les dérivés cellulosiques. En revanche, toutes les autres bâches de couleur gris foncé sont en polyester sans doute en PET. C'est le plastique des bouteilles de soda ou en BPT. L'entrepreneur Saint-Martin Paysages nous a donc trompés. La spectrométrie infrarouge, elle, ne ment pas. Il faudra par conséquent prévoir le retrait de ces bâches. Il ne me semble pas acceptable que notre projet de renaturation ait été ainsi transformé en action de re pollution. Il faut comprendre que ces bâches libèrent des microparticules plastiques dans le sol tout le temps qu'elles y sont et surtout quand elles commencent à s'abîmer. Si cela ne tenait qu'à moi, non seulement j'exigerais le retrait des bâches, mais je demanderais que leur coût, main-d'œuvre comprise, soit défacturé de leur facture du champ de foire puisqu'ils ont été de nouveau retenus. Pour votre information, il existe une norme européenne pour la biodégradabilité des paillages, c'est la norme EM17033. Pour avoir cette norme, il faut que 90 % du carbone de la toile soit transformé en CO² sous deux ans. Merci.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Une fois n'est pas coutume sur des sujets de politique nationale, nous nous rejoignons au moins sur l'idée qu'en effet ce gouvernement n'est pas représentatif du vote pour lequel les français ont été appelés au mois de juin. Comme vous, je m'en désole et je ne me suis pas totalement réjouie quand j'ai vu les noms s'égrener sur le parvis de l'Élysée. Je pense que cela fait vraiment peser une menace importante sur l'esprit démocratique, sur l'esprit républicain. C'est un danger qui doit nous préoccuper collectivement. Concernant les nominations, j'aurais souhaité que ce soit plutôt Bernard Cazeneuve. J'aurais aimé qu'il puisse accéder aux fonctions de 1^{er} ministre, cela n'a pas été le cas. C'est aussi une déception de mon côté. Et comme toi, je suis aussi inquiète de ce qui va être produit en matière budgétaire. D'ailleurs, compte tenu du peu d'éléments que nous avons, il n'y a pas de projet de loi de finances, il n'y a pas de grandes orientations. Il y a une incertitude très forte. Par conséquent, avec Fanny Glaise et bien sûr les élus, nous avons considéré que nous n'avions pas suffisamment d'éléments pour, comme nous le faisons depuis de nombreuses années ici, voter le budget en décembre. Nous allons proposer de décaler le vote du budget en début d'année prochaine afin de pouvoir nous appuyer sur des éléments beaucoup plus concrets.

Concernant la Feuilleraie, la situation est déplorable. Nous rencontrons les services de l'État demain. Je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, la Ville de Mondeville et l'État se substituent à l'absence totale de réaction du propriétaire qui est normalement celui qui devrait mettre les habitants en sécurité, leur faire des propositions de logements et appliquer l'arrêté pris au mois d'avril c'est-à-dire la mise à l'abri immédiate de l'ensemble des habitants. Il ne le fait pas. Bien évidemment, la ville n'a pas la capacité de remplir cette obligation parce qu'elle ne dispose pas de suffisamment de logements. Trois propositions de logements vont être faites aux familles. L'hiver arrive et les conditions de sécurité ne sont pas réunies. Cela devient très dangereux. Nous n'avons plus aucune relation avec le propriétaire qui nous laisse nous débrouiller avec son bâtiment qui tombe en ruine et les personnes qu'il continue d'y laisser rentrer. En effet, il faut bien considérer qu'il y a à la fois ceux qui étaient présents et qui sont restés, mais aussi d'autres qui arrivent. Forcément, puisqu'il n'y a pas du tout de suivi. Cette situation est très délicate. La Ville doit se substituer à une personne qui ne respecte pas la loi et qui est défaillante sur ce point.

Sur la question du sport et des enfants, je me suis insurgée et j'ai écrit aux clubs concernés. J'ai manifesté tout le mécontentement que je pensais de cette situation. Un certain nombre d'enfants ont réintégré le club concerné. D'autres familles ont fait le choix de partir dans des clubs alentour. Je trouve cela scandaleux compte tenu du niveau de subventions octroyé aux associations. Il faut accueillir les Mondevillais qui ne représentent jamais plus de 50 % des enfants de nos clubs. Compte tenu de la situation, il conviendra lors du prochain vote des subventions aux clubs sportifs d'indiquer notamment dans les conventions que la règle est de ne pas refuser de Mondevillais. Ce n'est pas à eux de quitter les clubs s'il n'y a plus de place. Les subventions émanent des impôts payés par l'ensemble de nos concitoyens.

Concernant les bâches, la Ville initialement ne voulait pas de bâches. L'entreprise dont c'est le métier avait affirmé que c'était essentiel de bâcher dans un premier temps afin que les fruitiers ne soient pas envahis. Par conséquent, des bâches écologiques en maïs d'amidon ont été posées. Je vous transmettrai la fiche technique. Nous pouvons en discuter. Sur la question des bâches, nous devons savoir exactement ce que l'on demande. Concernant les autres opérations réalisées par les équipes de

Caen la Mer, nous verrons avec leurs équipes. Peut-être que ce que nous avons fait ne convient pas du tout et je le reconnais bien volontiers.

M. Sylvain GIRAUDON. – Je vous en remercie et c'est bien volontiers que je participerai à cette discussion. J'ai fait analyser les bûches.

Présentation du projet immobilier La Chorba par Caen la Mer Habitat.

M. Hubert Bouteloup architecte, Mme Émilie Marchand responsable du programme pour Caen la Mer Habitat et M. Matthieu Francheteau, directeur de la maîtrise d'ouvrage de Caen la Mer Habitat.

M. Matthieu FRANCHETEAU. – Merci de nous inviter à votre conseil municipal pour vous présenter ce projet qui nous tient à cœur.

C'est le premier projet Caen la Mer Habitat sur votre commune bien que l'on soit à proximité géographiquement. Cette fois, ce n'est pas au titre de promotion de l'action sociale, mais en qualité de bailleur social. C'est une opération en acquisition d'amélioration avec une densification douce en centre-ville. Cela nous tient particulièrement à cœur surtout avec la thématique de ZAN et de raréfaction foncière. Enfin, c'est un projet avec un dispositif innovant d'accession sociale appelé le BRS. Ce sera un des premiers projets BRS sur le territoire de Caen la mer à destination de ménages modestes pour favoriser le parcours résidentiel en ces temps où le marché de l'immobilier est grippé. Cela favorisera ces six ménages auxquels sont attribués ces six logements sur ce site de la Chorba.

M. Matthieu Francheteau présente le document support.

Le BRS est une forme d'accession sociale à la propriété destinée à des ménages sous plafonds de ressources. C'est un mécanisme qui permet de retirer le prix du foncier du prix d'acquisition, ce qui le fait baisser. Le premier objectif est de favoriser l'accès à la propriété de ménages plus modestes. Le second objectif, plutôt en faveur de la collectivité, permet d'éviter la spéculation foncière et d'encadrer les prix à la revente à vie. Le dispositif a des clauses de révision de prix, etc., qui fait que l'on est hors spéculation foncière et hors marché de l'immobilier libre. Cela permet d'avoir sur son territoire toujours une offre d'accession sociale à la propriété. Lorsque l'on dit que l'on enlève le coût du foncier du prix d'acquisition, ici c'est Caen la mer Habitat qui sera propriétaire à vie de la part foncière du bien immobilier. Nous allons emprunter sur une très longue durée, quatre-vingts ans, ce qui permet de lisser cette opération et de permettre de réduire l'annuité d'emprunt. L'acquéreur aura son emprunt classique sur son bien immobilier, les murs, etc., et il nous doit une redevance mensuelle correspondant à cette annuité lissée sur la durée. Cela permet de lisser et de diminuer la part des annuités d'emprunt. L'OFS est la première étape, Caen la mer Habitat. Tous les bailleurs du territoire sont agréés OFS par l'État et l'OFS de Caen la mer est en place. L'OFS fait l'acquisition du foncier. Il présente la parcelle concernée. Ensuite elle va construire les logements, les commercialiser et céder les droits réels immobiliers aux acquéreurs et garder la partie foncière en propre propriété. Enfin, les ménages payent une redevance à l'OFS qui vient s'ajouter aux annuités d'emprunt et aux taxes locales.

Mme Émilie MARCHAND. – Bonjour à tous, je suis responsable de programme à Caen la mer Habitat. Je vais vous présenter les grandes lignes du projet de construction de ces six logements. Il est situé sur la parcelle occupée par un ancien restaurant La Chorba. Le projet prévoit la construction de trois logements dans la partie existante et trois logements dans une partie nouvellement créée. Les typologies de logements sont quatre T3 et deux T4 pour une surface habitable totale de 458 m² et une surface de plancher totale de 527 m². Sur les bâtiments existants, nous atteignons les étiquettes énergétiques A ou B selon les logements et leur configuration. Sur les logements neufs, nous rentrons dans le cadre de la réglementation environnementale 2020. À laquelle nous venons ajouter l'intégration, dans le cadre du pacte Bois et Biosourcé pour laquelle nous sommes signataires, une part assez significative de bois et d'isolants biosourcés. Sur la partie neuve, il s'agit d'un soubassement béton et des murs en ossature bois. Le bâtiment est classé R +1 et R +2. *Madame Marchand présente les plans sur le document support.* En ce qui concerne les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur la partie neuve, ce sont des packs individuels à double service : chauffage et eau chaude sanitaire. Concernant la partie existante, il s'agit de chauffage électrique et ballon d'eau chaude. Le projet prévoit un accès piéton et un accès voiture privatisé. Un cœur d'îlots très végétalisé et chaque logement est équipé d'un espace extérieur : balcon, loggia, ou terrasse selon les logements. La volonté était de garder la mémoire de cet hôtel-restaurant qui a compté dans la vie de Mondeville. Le puits, l'escalier sur le côté et le dessin architectural de la façade sont gardés dans cette perspective.

M. Hubert BOUTELOUP. – Ici nous tenons bien sûr compte des contraintes de la réglementation du PLU. L'objectif était de réhabiliter l'ancien hôtel-restaurant ainsi que de trouver la possibilité de construire des logements neufs. *Monsieur Bouteloup présente le plan masse sur la première page.* L'ancien restaurant réhabilité est sur la rue Émile Zola. La nature des travaux est de garder les quatre murs compte tenu du diagnostic de l'état des bâtiments. Il faut respecter la nature du bâtiment soit de la pierre d'où l'utilisation des matériaux biosourcés pour une bonne isolation et le bien-être à l'intérieur des logements. Sur le chemin de la Cavée, un bâtiment sur trois niveaux sera construit en ossature bois toujours avec des matériaux biosourcés. Des places de parking intérieures ont été intégrées. Le positionnement des places de parking est contraint par le règlement, car il faut à la fois exécuter le programme et tenir compte des contraintes réglementaires. Il s'agit de deux constructions différentes. À l'étage se trouve l'ancien restaurant deux niveaux et la partie neuve sur trois niveaux. Afin d'avoir le maximum de surface

habitable, des escaliers extérieurs ont été aménagés permettant de dégager une cour intérieure et pouvoir pénétrer dans la parcelle avec les voitures. Il s'agit d'un cœur d'îlots avec une entrée privative rue Émile Zola et un passage piéton végétalisé.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Je vous remercie ainsi que Caen la mer Habitat. Cette opération était compliquée compte tenu de l'exigence de garder l'ancien bâtiment et d'un certain nombre d'éléments. Il y a peu de vieux bâtiments à Mondeville et c'est intéressant de les garder au titre de la mémoire. C'était pourtant bien plus facile de tout détruire. Nous souhaitions garder la pierre et l'ancienne maison et nous avons trouvé un bon accord pour ce projet d'accession sociale à la propriété.

M. Hubert BOUTELOUP. – Nous avons même conservé l'ancienne remise pour en faire un local à vélos. Tout le patrimoine qui pouvait l'être a été conservé.

M. Sylvain GIRODON. – D'un point de vue écologique, nous devons apprendre à réutiliser l'existant. Certes, cela est plus facile de tout abattre et de reconstruire en béton. Face à une crise des ressources aujourd'hui, conserver la pierre, conserver l'existant est absolument indispensable. De la contrainte naît la créativité. Le résultat évite la banalisation du centre-ville. Les perspectives sont jolies. Serge Ricci m'a garanti que vous aviez gardé le merisier qui serait en fleurs toute l'année.

M. Serge RICCI – Sur la partie réhabilitation, des logements sont plus grands que ceux en promotion. Certains logements comportent des celliers par exemple.

Madame la Maire Hélène BURGAT. – Dans le cadre de l'accession sociale, ce ne sont pas les prix du marché. Un certain prix ne peut pas être dépassé. Il n'est pas possible de se soustraire à la réglementation. La ville est propriétaire de ce terrain. Il aurait été plus avantageux de vendre la parcelle à un promoteur immobilier totalement privé. Pour bénéficier de l'accession sociale à la propriété, et pour que l'opérateur Caen la mer Habitat puisse rentrer dans les obligations et proposer les prix indiqués, la ville a renoncé à une recette. Le prix rend possible l'accession sociale à la propriété. C'est un effort de la collectivité pour avoir des logements comme ceux-ci à un prix raisonnable.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1 - Information relative aux décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
- 2 - Tableau des emplois
- 3 - Recrutements nécessaires au recensement de la population 2025
- 4 - Avantages en nature repas - Rectificatif
- 5 - Avenant à la convention relative au Service commun Études juridiques et contentieux
- 6 - Rapport d'activité 2023 du Centre Communal d'Action Sociale
- 7 - SPLA Caen Presqu'île - Rapport annuel du mandataire 2023
- 8 - Avis de la Commune sur la demande d'autorisation environnementale pour le dragage du Bassin Saint Pierre et la création d'une plateforme de gestion des sédiments

FINANCES, MOYENS GÉNÉRAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

- 9 - Subvention d'équilibre 2023 au budget annexe Transport

EMPLOI, SOLIDARITÉS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LOGEMENT

- 10 - Rapport d'activité 2023 du Centre Socioculturel Espace Letellier
- 11 - Subvention exceptionnelle à l'association "Jardins partagés de Mondeville"

ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

- 12 - Accompagnement de la rentrée des collégiens : attribution du "Pack rentrée"

URBANISME ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 13 - Vente de biens communaux situés 118 et 120 rue Zola à Caen la mer Habitat pour la construction de logements
- 14 - Dénomination de voie communale
- 15 - Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE

SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, ÉVÈNEMENTIEL

- 16 - Subvention exceptionnelle à l'association Trip Normand pour la réfection de la poche n°50 de la SMN
- 17 - Subvention exceptionnelle à l'IHS-CGT Calvados pour la réalisation d'un documentaire sur les déraillements d'Airan (1942)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DELIBERATION N° DELIB-2024-081 - INFORMATION RELATIVE AUX DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à l'article L. 2122-22, 3° : Sans objet
- Conformément à l'article L. 2122-22, 4° :
-

ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant du marché
MAR24002	Télésurveillance et levée de doute physique dans les bâtiments communaux	SPGO HIGH TEC SAS	maximum 20 000 € H.T./an
MAR24003	Prestation d'analyses microbiologiques	AGROQUAL	3 330 € H.T. / an
MAR24004	Travaux de réaménagement du Champ de Foire - Lot 1 VRD	EIFPAGE ROUTE	308 134,38 € H.T.
MAR24005	Travaux de réaménagement du Champ de Foire – Lot 2 Espaces verts	SAINT MARTIN PAYSAGES	106 949,43 € H.T.
MAR24006	Réfection des courts de tennis du complexe sportif Michel Farré	SOLOMAT SPORT SERVICE	95 952,60 € H.T.
MAR24008	Prestation de lutte contre les nuisibles	CALVADOS ANTI NUISIBLES	1 655,25 € H.T. / an
MAR24009	Petits matériels et produits d'entretien - Lot 1 Produits d'entretien communs	ORAPI	Montant maximum de 70 000 € H.T./an
MAR24010	Petits matériels et produits d'entretien - Lot 2 Petits matériels communs	ORAPI	Montant maximum de 70 000 € H.T./an
MAR24011	Petits matériels et produits d'entretien - Lot 3 Produits et matériels spécifiques au service restauration	ORAPI	Montant maximum de 70 000 € H.T./an
MAR24012	Petits matériels et produits d'entretien - Lot 4 Produits et matériels spécifiques au service des sports	ORAPI	Montant maximum de 70 000 € H.T./an
MAR24013	Assistance à la gestion et au recouvrement de la TLPE	REFPAC-GPAC	39 800 € H.T. pour 3 ans
MAR24014	Fourniture de matériels informatiques - Lot 1 Matériels neufs	NCI	Maximum 70 000 € H.T. / an
MAR24015	Fourniture de matériels informatiques - Lot 2 Matériels issus du réemploi	KOESIO Corporate IT	Maximum 70 000 € H.T. / an
MAR24016	Prestation d'entretien des hottes de restauration	FRANCE HYGIENE VENTILATION	1 520 € H.T. / an
MAR24017	Travaux d'aménagement des abords de l'école Langevin	COLLET TP	51 000 € H.T.
MAR24018	Travaux de sécurisation du front de taille rue de Roches	ROC CONFORTATION	197 689,08 € H.T.

MODIFICATION DE MARCHES EN COURS D'EXECUTION			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Objet de la modification
MAR23007	Travaux de rénovation de la résidence autonomie Clair Soleil – Lot 1 Salles de bain, plomberie, chauffage, VMC	LARCHER	Travaux supplémentaires pour un montant de 23 491,50 € H.T.
MAR23013	Travaux de rénovation de la résidence autonomie Clair Soleil – Lot 7 Electricité	DALIGAULT	Travaux supplémentaires pour un montant de 22 790,16 € H.T.

- Conformément à l'article L. 2122-22, 8° :

Liste des actes de concessions depuis le 29 mai 2024				
Date de l'acte	N° de titre	Durée de la concession	Nom du défunt	Prénom du défunt
Nouvelles concessions				
19.07.2024	4015	50 ans	DELACOUR née FLEURY	Sandra
19.07.2024	4016	15 ans	RESTA	Stéphane
19.07.2024	4017	30 ans	MARTINOTTI	Martine
19.07.2024	4018	15 ans	BODIN	Armelle
19.07.2024	4019	30 ans	BESSON	Erick
19.07.2024	4020	30 ans	BERNARD	Martine
19.07.2024	4024	30 ans	GOURSAUD	René-Jean
Renouvellement				
19.07.2024	4023	15 ans	LETENDRE	Roger

Par conséquent,

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE PRENDRE ACTE** de cette information.

DELIBERATION N° DELIB-2024-082 - TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau des emplois recense l'ensemble des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, afin qu'ils soient autorisés par l'Assemblée délibérante.

Il fait régulièrement l'objet d'actualisations et de modifications selon l'évolution des besoins des services.

Ainsi,

Vu le Code général de la fonction publique, dont son article L-313-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 12 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE CRÉER** les postes n° 404 à 446 conformément au tableau en annexe à partir du 1^{er} octobre 2024 ;
- **D'APPROUVER** la modification de temps de travail des postes n°208 et 214 d'agents de protection des scolaires et du poste n°396 de chargée d'accueil et d'identité conformément au tableau en annexe à partir du 1^{er} octobre 2024 ;
- **D'APPROUVER** l'actualisation des grades des postes existants conformément au tableau en annexe à partir du 1^{er} octobre 2024.
- **DE SUPPRIMER** les postes suivants à compter du 1^{er} octobre :

N° du poste	Précision d'affectation	Intitulé du poste	Temps de travail du poste	Grades ouverts	Motifs de suppression
365	LECTURE PUBLIQUE ET ACTION CULTURELLE	Agent de bibliothèque	18h/35h	Adjoint patrimoine	Poste vacant suite à disponibilité dont les missions ont été réorganisées
65	DEEJ - RESTAURATION	<i>Intitulé inconnu</i>	35h/35h	Agent maîtrise ppal	Poste dont les missions ne sont plus identifiées aujourd'hui
91	DFMG - ENTRETIEN DES LOCAUX	Agente d'entretien	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Poste d'entretien obsolète suite à réorganisation
<i>Numéro inconnu</i>	DFMG - PÔLE DE REMPLACEMENT	Agente d'entretien	35h/35h	Adjoint technique	Poste d'entretien obsolète suite à réorganisation
<i>Numéro inconnu</i>	DSAV	<i>Intitulé inconnu</i>	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Suppression de deux postes dont les missions ne sont plus identifiées aujourd'hui
<i>Numéro inconnu</i>	DSAV	<i>Intitulé inconnu</i>	35h/35h	Adjoint technique	Suppression de deux postes dont les missions ne sont plus identifiées aujourd'hui
<i>Numéro inconnu</i>	DSAV	<i>Intitulé inconnu</i>	35h/35h	Adjoint animation ppal 1re classe	Agent parti dont les missions ont été réorganisées
285	DSAV - SPORTS	Gardien	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Réorganisation progressive des missions de gardiennage
303	DSAV - SPORTS	Gardien	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Réorganisation progressive des missions de gardiennage
304	DSAV - SPORTS	Gardien	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Réorganisation progressive des missions de gardiennage
<i>Numéro inconnu</i>	DSAV - SPORTS	Gardien	35h/35h	Adjoint technique	Réorganisation progressive des missions de gardiennage
<i>Numéro inconnu</i>	DSAV - SPORTS	Gardien	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Réorganisation progressive des missions de gardiennage
145	DST - BÂTIMENTS	Couvreur	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Les besoins en couverture ont évolué
185	DST - TRANSPORT	Coordinateur et chauffeur	35h/35h	Adjoint technique	Ancien poste de coordinateur
180	DST - TRANSPORT	Coordinateur et chauffeur	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Ancien poste de coordinateur
<i>Numéro inconnu</i>	EEJ	<i>Intitulé inconnu</i>	35h/35h	Adjoint technique	Poste dont les missions ne sont plus identifiées aujourd'hui
316	EEJ - ADMINISTRATION	Vaguemestre	35h/35h	Adjoint administratif	Ancien poste de vaguemestre
<i>Numéro inconnu</i>	EEJ - ADMINISTRATION	Agent administratif	17,5h/35h	Adjoint administratif	Ancien poste administratif d'enfance, obsolète suite à réorganisation
<i>Numéro inconnu</i>	EEJ - CALM/Jeunesse	Agent administratif	35h/35h	Adjoint administratif	Doublon temporaire de poste administratif à l'EEJ qui n'a plus lieu d'être
96	EEJ - CRECHE	Auxiliaire de puériculture	35h/35h	Adjoint technique ppal 1re classe	Poste de crèche qui n'existe plus
97	EEJ - CRECHE	Auxiliaire de puériculture	35h/35h	Adjoint technique ppal 1re classe	Poste de crèche qui n'existe plus
98	EEJ - CRECHE	Cuisinier	35h/35h	Adjoint technique ppal 1re classe	Poste de cuisinier de crèche qui n'existe plus
<i>Numéro inconnu</i>	EEJ - ECOLES	ATSEM	35h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Doublon de poste créé à l'occasion de problématiques internes
59	EEJ - ECOLES	Agent d'entretien	35h/35h	Adjoint technique ppal 1re classe	Poste d'entretien obsolète suite à réorganisation
204	EEJ - ECOLES	Agent d'entretien	35h/35h	Adjoint technique ppal 1re classe	Poste d'entretien obsolète suite à réorganisation
271	EEJ - ECOLES	Agent d'entretien	17,5h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Poste d'entretien obsolète suite à réorganisation

27	EEJ - ECOLES	Surveillant	17,5h/35h	Adjoint technique ppal 2e classe	Poste dont les missions ne sont plus identifiées aujourd'hui
42	DSAV - SPORTS	Secrétaire	35h/35h	Adjoint administratif ppal 1re classe	Poste administratif devenu obsolète suite à réorganisation de la rentrée 2024

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25	0	Joël JEANNE Véronique VASTEL Nicolas BOHERE	0

ANNEXE(S) :
TABLEAU DES EMPLOIS.pdf

Intervention(s) :

M. Joël JEANNE. – L'intérêt de ce tableau des emplois est de lister l'ensemble des fonctions de nos personnels et les postes ouverts ou les postes fermés. Nous parlons de l'évolution des besoins des services. Nous avons agrégé un certain nombre de points pour en faire une image réelle de l'état de notre personnel et de la collectivité. Nous nous interrogeons sur la suppression nette de postes en ETP. Les besoins et les effectifs doivent être mis en corrélation. Mais quand je vois que cinq postes de gardien ont été supprimés alors que cela a été long de les inscrire sur ce document qui fait foi aujourd'hui. Nous n'avons pas fermé les gymnases pour autant. Nous pouvons nous poser la question de savoir combien il reste de gardiens aujourd'hui. Nous n'avons plus de couvreur, semble-t-il. Cela signifie que nous externalisons cette prestation. Le service public va-t-il être mieux rendu ? Nous nous abstenons sur ce sujet, car cela ne nous paraît pas suffisamment éclairant.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Nous comptons 9 gardiens aujourd'hui. Deux postes ont été supprimés ces dix dernières années. Ce tableau des emplois n'avait pas été revu depuis longtemps. L'habitude ici était d'avoir sur certains métiers comme maçon, couvreur, serrurier, des agents très spécialisés. Aujourd'hui, les réglementations du travail ont beaucoup changé et ce n'est pas simple de faire travailler un couvreur tout seul. Ils travaillent mieux en binôme. En outre, c'est un travail saisonnier. Il s'agit d'une transformation de poste en agent polyvalent à la demande du service. Concernant les toitures, une entreprise locale effectue des diagnostics et vient faire les réparations. Cet été par exemple de grosses réparations ont eu lieu à l'école Paul Langevin et il y avait plusieurs ouvriers. Ce sont des métiers isolés. Il y avait encore, par exemple, dans le tableau, le poste de vague-mestre. Ce besoin n'existe plus. En revanche, un poste de coordinatrice du bien vieillir, des postes de référents périscolaires ont été créés. Je n'ai pas les éléments RH, mais je pourrai vous les donner ultérieurement.

M. Serge RICCI. – Aujourd'hui, compte tenu de la réglementation du travail, il vaut mieux faire appel à des entreprises mieux équipées et qui font le travail plus simplement.

**DELIBERATION N° DELIB-2024-083 - RECRUTEMENTS NECESSAIRES AU RECENSEMENT DE LA
POPULATION 2025**

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 définit les principes du recensement de la population. Compétence partagée de l'État et des communes, le recensement permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité, et fournit des informations statistiques sur la pyramide des âges, la composition des familles, le parc des logements, les déplacements quotidiens...

Chaque année, l'INSEE actualise les chiffres de population des communes françaises, ainsi que ceux des cantons, arrondissements, départements et régions. La méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants :

- En deçà, il est procédé tous les 5 ans à un recensement exhaustif par roulement ;
- Au-delà, la méthode est celle du sondage : la collecte annuelle porte sur un échantillon d'adresses tirées au hasard et représentant environ 8 % des logements.

En 2015 et 2020, la population de Mondeville a été recensée de façon exhaustive. Toutefois, les chiffres des dernières populations municipales de la ville de Mondeville ont confirmé que le seuil des 10 000 habitants a été franchi. Par conséquent, la ville réalisera chaque année à partir de janvier 2025 une enquête annuelle de recensement sur un échantillon de 8% des logements issu du Répertoire d'immeubles localisés (RIL) initialisé par l'INSEE, qui regroupe l'ensemble des adresses de la commune avec le nombre de logements.

Cette enquête est organisée par l'INSEE, qui fixe le cadre (formation des agents recenseurs et coordonnateurs d'enquête, tournées de reconnaissance, préparation du carnet de tournée, etc.) et contrôle la collecte des informations. Il exploite ensuite les questionnaires, établit et diffuse les chiffres de population légale de chaque collectivité territoriale et de chaque circonscription administrative.

La commune a quant à elle la responsabilité de préparer et de réaliser l'enquête de recensement.

La campagne de recensement 2025 de la commune de Mondeville aura lieu du 16 janvier au 22 février 2025. Elle nécessite la désignation et le recrutement d'un certain nombre d'agents afin de mener à bien la préparation technique, la collecte, la coordination et le suivi de l'enquête.

Aussi, sur les recommandations de l'INSEE, il est proposé pour cette campagne 2025 de :

- Désigner parmi les agents de la ville un agent coordonnateur communal d'enquête titulaire (H/F) et un agent coordonnateur communal d'enquête suppléant (H/F) - ces agents seront désignés par arrêtés du Maire ;
- Recruter deux agents recenseurs (H/F) ;
- Recruter des agents supplémentaires en cas de démission ou maladie des agents recenseurs (H/F) au cours de la période de collecte.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les conditions de compensation ou rémunération brute des agents en charge du recensement suivantes :

Coordonnateur d'enquête (H/F)	Repos compensateur équivalent aux heures supplémentaires consacrées aux opérations de recensement.	
Agent recenseur (H/F)	Forfait Temps de formation (x 2)	30 €
	Forfait Frais généraux (déplacement, téléphone, etc.) pour toute la durée de la collecte	120 €
	Forfait Tournée de reconnaissance	80 €
	Feuille de logement collectée – Enquête Recensement	2,20 €
	Bulletin individuel collecté – Enquête Recensement	1 €
	Adresse enquêtée – Enquête Familles	0,50 €
	Prime de clôture	50 €

Les rémunérations seront établies par application au réalisé des éléments de calculs ci-dessus.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret susvisé,

Vu l'arrêté du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population,

Considérant la nécessité de recruter des agents pour assurer les missions de recensement dans les délais impartis,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à :
 - Désigner parmi les agents de la ville un agent coordonnateur communal d'enquête titulaire (H/F) et un agent coordonnateur communal d'enquête suppléant (H/F) ;
 - Recruter deux agents recenseurs (H/F) ;
 - Recruter des agents supplémentaires en cas de démission ou maladie des agents recenseurs (H/F) au cours de la période de collecte.

- **D'APPROUVER** les conditions de compensation ou rémunérations brutes ci-dessous fixées :

Coordonnateur d'enquête (H/F)	Repos compensateur équivalent aux heures supplémentaires consacrées aux opérations de recensement.	
Agent recenseur (H/F)	Forfait Temps de formation (x 2)	30 €
	Forfait Frais généraux (déplacement, téléphone, etc.) pour toute la durée de la collecte	120 €
	Forfait Tournée de reconnaissance	80 €
	Feuille de logement collectée – Enquête Recensement	2,20 €
	Bulletin individuel collecté – Enquête Recensement	1 €
	Adresse enquêtée – Enquête Familles	0,50 €
	Prime de clôture	50 €

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Intervention(s) :

Mme Véronique VASTEL. Son micro est éteint, mais a priori elle demande simplement si les montants de rémunération sont les mêmes au niveau national.

DELIBERATION N° DELIB-2024-084 - AVANTAGES EN NATURE REPAS - RECTIFICATIF

Par délibération n°2024-049 du 19 juin 2024, le Conseil municipal s'est prononcé sur les avantages en nature constitués par la fourniture d'un service de restauration à certains agents de la collectivité.

Afin d'embrasser la totalité des situations professionnelles, la présente délibération abroge la précédente et vient rappeler ce cadre de ces avantages en nature et en préciser ses modalités d'application au sein de la collectivité.

Prix du repas

Il est rappelé que seuls les agents ayant la charge éducative, sociale ou psychologique d'un public pendant leurs repas peuvent bénéficier de la gratuité totale de ces repas. Dans tous les autres cas, l'agent doit s'acquitter d'une participation. Cette participation peut prendre la forme d'avantage en nature pour les agents contraints d'assurer une continuité de l'activité et de prendre leur repas sur leur lieu de travail. L'agent n'est alors pas facturé par la Ville de Mondeville, mais paye des cotisations supplémentaires sur son bulletin de paye.

En dehors de ces situations, le montant du repas est fixé par délibération du conseil municipal.

Cotisations sociales sur le repas

Lorsqu'un employeur fournit à ses agents un repas à un prix attractif, inférieur au prix de revient du repas, cela peut être considéré comme un complément de rémunération. Or toute rémunération doit faire l'objet de cotisations sociales (salariales et patronales).

Les textes nationaux fixent les modalités de ces cotisations et notamment un seuil à partir duquel la participation de l'agent est estimée comme assez élevée pour que le repas ne soit pas considéré comme un avantage. A titre indicatif, ce seuil était au 1^{er} janvier 2024 de 2,67 €.

Si l'agent participe à hauteur d'au moins ce seuil, alors les textes considèrent qu'il paye suffisamment la prestation dont il bénéficie. Il ne cotise pas dessus.

Si l'agent bénéficie du repas à un tarif inférieur à ce seuil, alors on parle d'« avantage en nature ». L'agent doit cotiser sur ce qu'il ne paye pas et cela doit apparaître sur le bulletin de paie pour faire l'objet de cotisations.

Ainsi, l'organisation actuelle au 1^{er} septembre 2024 des services de la Ville de Mondeville implique que seules les ATSEM et les animateurs prenant leur repas en même temps que les mineurs dont ils ont la charge peuvent bénéficier de la gratuité du repas, sans cotisations.

Les agents de restauration étant contraints de prendre leur repas sur leur lieu de travail pour assurer la fourniture de repas jusqu'à la fin des services du midi bénéficient du régime de l'avantage en nature.

En revanche, les agents qui prennent leur repas en dehors de leurs missions doivent s'acquitter du prix prévu par la délibération du conseil municipal.

Ainsi,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code des impôts

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations sociales,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 12 septembre 2024,

Considérant la nécessité de préciser les modalités d'application des avantages en nature de restauration au sein de la collectivité,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ABROGER** la délibération n°2024-049 du 19 juin 2024 relative aux avantages en nature ;
- **D'APPROUVER** l'attribution gratuite de repas sans cotisations pour les ATSEM et les animateurs prenant leur repas avec les mineurs dont ils ont la charge ;
- **D'APPROUVER** l'attribution de repas non facturés soumis à l'avantage en nature pour les agents de restauration contraints d'assurer un service continu y compris sur leur temps de pause ;
- **DE PRECISER** que le montant de référence pour le calcul de l'avantage en nature repas évoluera conformément au montant annuel défini par l'URSSAF ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

DELIBERATION N° DELIB-2024-085 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

Le Service commun Etudes juridiques et Contentieux de la Communauté urbaine Caen la mer a été créé en septembre 2018. Il comptait à cette époque une vingtaine d'adhérents - pour plus de 30 aujourd'hui, pour un budget estimé à 62 000 €.

Il était prévu que ce budget serait actualisé chaque année au taux de 1.1% tenant compte de l'évolution du coût du personnel (Glissement vieillesse technicité), des charges de fonctionnement et du prix de la base de données juridiques.

Aujourd'hui, deux constats peuvent être faits : d'une part, la rémunération des agents en charge du service commun a évolué à la hausse, de même que le prix de la base de données juridiques est passé de 40 000 € à 50 000 €.

Le budget 2024 s'établirait donc comme suit :

- Ressources humaines (1 ETP niveau attaché) :	66 000 €
- Charges associées :	1 500 €
- Encadrement et secrétariat :	2 200 €
- Base de données juridiques (20% du prix) :	10 000 €
- Total :	79 700 €
- Arrondi à :	80 000 €

Aussi, il convient d'ajuster le budget, par avenant à la convention actuelle.

Le projet d'avenant est joint à cette délibération.

Les conditions de contribution restent inchangées :

- 50% du coût du service en fonction du nombre de communes adhérant au service (partie fixe)
- 50% du coût du service en fonction de la population (partie proportionnelle)

Les contributions communales sont détaillées en annexe.

De plus, il convient d'intégrer des éléments relatifs à la protection des données, en application du Règlement général de protection des données, qui font l'objet d'une nouvelle annexe 4.

Ainsi,

Vu le projet d'avenant à la convention relative au fonctionnement du Service commun Etudes juridiques et contentieux, joint en annexe à la présente délibération,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention relative au fonctionnement du Service commun Etudes juridiques et contentieux, joint en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

ANNEXE(S) :

AVENANT 2 CONVENTION SCEJC.pdf, CONTRIBUTION SCEJC 2024.pdf

DELIBERATION N° DELIB-2024-086 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Code de l'Action sociale et des familles, et plus particulièrement en ses articles L. 123-4 et L. 123-5, détermine le statut des centres communaux d'action sociale (C.C.A.S.), établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le C.C.A.S. est ainsi chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le C.C.A.S. de Mondeville constitue l'outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des Mondevillais les plus fragiles.

Ce rapport d'activité permet de voir le travail de proximité du CCAS et de souligner les faits marquants de l'année.

Ainsi,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-4 et L. 123-5,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des activités déployées par le CCAS en 2023.

ANNEXE(S) :

Rapport d'activité 2023.pdf

Intervention(s) :

Mme la Maire Hélène BURGAT. – La ville octroie une subvention d'équilibre de 500 000 euros au CCAS pour effectuer ses missions de service d'aide à domicile. Vous verrez dans le document que les aides facultatives sont relativement stables. Elles ont un peu diminué en nombre de demandes, mais ont augmenté en volume global. Le dispositif « Bours' O Permis » a été élargi aux permis boîtes automatiques. Le logement apparaît toujours en forte tension. La ville répond à 32 % de logements sociaux alors que l'obligation est de 20 %. De nombreuses demandes de mobilité à l'intérieur du parc et d'entrée dans le parc social sont difficiles à régler.

Mme Véronique VASTEL. – Je voulais partager quelques réflexions, mais vous avez répondu, Madame la Maire puisque vous avez parlé largement du bien vieillir. J'ai lu le rapport du CCAS de façon détaillée, je l'ai trouvé exhaustif. Il permet d'avoir une vision très fine des problèmes sociaux dans notre commune. Merci aux agents qui l'ont élaboré. Il constitue une base précieuse pour le débat. Effectivement, ce qui avait attiré mon attention, c'était la partie intitulée politique gériatrique qui concerne exclusivement l'accompagnement de nos anciens les plus fragiles. En effet, il met en évidence la réduction du nombre de bénéficiaires de l'aide à domicile (130 en 2023 contre 145 en 2022) et la diminution en conséquence du nombre d'heures effectuées. Des arrêts maladie, nombreux, sont signalés. Sans doute faut-il y voir l'effet conjugué de la pénibilité du métier, des horaires hachés et évidemment sa rémunération insuffisante. Mais nous ne trouvons pas de remplaçant pour suppléer à ce manque causé par les absences pour maladie. Il faut donc constater, et c'est dit très clairement, « nous avons dû refuser bon nombre de nouvelles prises en charge ». Vous y avez répondu tout à l'heure avec cet appel à projets. Nous nous trouvions dans cette impasse avec des besoins grandissants, la population vieillissante et cela ne s'arrêtera pas demain. Nous redoutions un abandon social pour les plus âgés que l'on peut considérer comme une forme de maltraitance. Nous posons trois questions auxquelles vous avez partiellement répondu :

- Combien exactement de prises en charge ont été refusées ?
- Peut-on se contenter de poser ce constat sans y remédier ? Vous avez déjà fait part des démarches entreprises en ce sens.
- Quels sont les leviers de la ville ?

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Nous avons répondu à ces questions avec le SEGUR qui a permis d'augmenter le salaire des aides à domicile et la ville qui a fait un effort très conséquent quand le régime indemnitaire qui était historiquement bas avait été rediscuté pour l'aligner sur un certain nombre d'agents qui avaient des missions équivalentes. Malgré cela des difficultés à recruter résident et c'est pour cette raison que nombre de communes ont abandonné le service. Les refus de prises en charge peuvent concerner des tâches de moindre importance que d'autres. Il peut arriver qu'une prise en charge d'une personne pour entrer dans le service soit refusée. Il faudrait l'évaluer. Le problème concerne les temps de congé. Des interventions peuvent être diminuées pour assurer les interventions indispensables pour tout le monde. Concernant les nouvelles entrées, cela peut être deux à trois par semaine, c'est variable. Mais la question de la pénibilité est importante. C'est un métier isolé. Le financement d'heures de réunion supplémentaires figure dans l'appel à projets. La ville en fait beaucoup. Les aides à domicile ont été réunies la semaine dernière. Depuis quelques années, elles disposent d'une salle de pause. Cela fait partie de certains métiers pour lesquels la réforme des retraites sera revue. La collectivité doit anticiper la fin de carrière de ces agents pour leur permettre de la mener à terme dans des conditions acceptables. Cela est inscrit dans l'agenda social. Ces métiers méritent un accompagnement et une attention spécifiques.

DELIBERATION N° DELIB-2024-087 - SPLA CAEN PRESQU'ILE - RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE 2023

Conformément à l'article L. 1524-51 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport présentant l'activité de la SPLA Caen Presqu'île doit être présenté tous les ans devant le Conseil municipal par l'un des membres représentant la collectivité au sein de son Conseil d'administration.

Ce rapport vise à donner aux conseillers municipaux une information complète sur les activités de l'organisme, afin d'assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le rapport complet ci-joint met en lumière les activités 2023 de la SPLA Caen Presqu'île, principalement le travail sur la ZAC Nouveau Bassin et la ZAC Valleuil à Mondeville.

S'agissant de la ZAC Nouveau Bassin, son aménagement a été mis en pause en juillet 2023 compte tenu de nouvelles données issues du travail du GIEC démontrant une évolution importante et rapide du changement climatique. De fait, le fonctionnement de l'estuaire de l'Orne devrait être plus rapidement et amplement modifié, remettant en question le projet d'aménagement envisagé. Afin de garantir l'avenir d'un projet, une étude a été lancée conjointement par l'État et la Communauté urbaine Caen la mer pour appréhender les conséquences de l'élévation du niveau de la mer de +20 cm à +180 cm. Les résultats de cette étude devraient être livrés en 2027.

S'agissant du mandat sur la ZAC Valleuil à Mondeville, les travaux de dépollution menés en 2023 ont permis de viabiliser les sols. Une grande partie des espaces publics est réalisée et le dernier lot à commercialiser est purgé de ses zones de pollutions concentrées. Une consultation de promoteurs immobiliers a été engagée au printemps 2024 qui a conduit à la désignation d'un lauréat en avril 2024. Depuis, la SPLA Caen Presqu'île poursuit le travail en lien avec la Commune.

Ainsi,

Vu l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de la SPLA Caen Presqu'île ci-joint,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 17 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2023 de la SPLA Caen Presqu'île ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	Sylvain GIRODON	0

ANNEXE(S) :
CPI_rapport_annuel-mandataire_2023.pdf

Intervention(s) :

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Nous sommes dépendants du compte-rendu de l'étude hydraulique engagée conjointement par l'État et par Caen la mer. Des financements très conséquents sont consentis pour mener à bien cette étude dont le périmètre concerne tout le bassin versant, de Feuguerolles-Bully jusqu'à Ouistreham. L'étude analyse de quelle manière la montée des eaux va impacter tout ce territoire. C'est pour cela que c'est long et coûteux. Cette étude permettra d'avoir une visibilité et de cadencer les différentes étapes de la montée des eaux pour se projeter sur la façon dont nous allons urbaniser ou délaisser. Il y a trois axes. La question des délaissements fonciers, où nous ne pourrions pas intervenir. Ensuite, la question éventuellement des ouvrages de défense. Mais ils ont deux limites, ils sont extrêmement coûteux et ils ne sont pas toujours très utiles. Cette

question des ouvrages de défense se pose d'autant plus en matière d'inondation et de submersion marine. Et le 3e élément propose que l'aval soit une zone d'accueil de l'eau et remette ainsi en eau un certain nombre d'espaces.

M. Joël JEANNE. – L'idée est de redonner la place de l'eau à l'aval. Il y a déjà des perspectives de reclassement de l'agriculture qui se situent dans l'estuaire de l'Orne pour appréhender ces nouveaux éléments. Le rapport qui nous est présenté note que l'aménagement de l'écoquartier a été mis en pause en lien avec la montée des eaux. C'est une réalité qui s'impose à nous tous et qu'il faut effectivement prendre en considération. Il est précisé que le nouveau bassin devra s'appuyer sur l'état actuel des ouvrages de gestion hydraulique qui ont été mis en place en particulier par le syndicat mixte. Je pense à Le Maresquier et je reviens sur cette dissolution du syndicat mixte qui n'est pas sans nous interpeller. Bien qu'une commission ad hoc soit mise en place, à Caen la mer pour reprendre ces prérogatives, nous pouvons nous interroger sur la question des transports en commun. Simplement sur la question de la réactivité, c'est le sens de mon propos introductif sur les mesures qui ont été mises en œuvre par le syndicat mixte que préside le maire de Louvigny. Effectivement, ces mesures ont permis d'appréhender positivement les situations de crue de plus en plus complexes. D'ailleurs, nous l'avons constaté au printemps lorsque nous n'avons pas réussi à évacuer les jardins familiaux. De manière inhabituelle, ce sont de nombreux questionnements qui figurent dans le rapport.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – J'ai peu d'éléments à apporter sur la question du syndicat mixte. Je suis aussi surprise. Il s'agit du retrait du département qui le finançait également. Une subvention devrait prendre le relais. Il est surprenant qu'une collectivité qui a la maîtrise foncière, sur les espaces naturels sensibles, se retire en l'état actuel de la situation. Concernant les politiques foncières, elles sont dédiées à l'acquisition et à la maîtrise foncières dans l'objectif du développement économique, des infrastructures routières et de l'habitat. Les moyens financiers des collectivités étaient dédiés à ces aspects. Il doit y avoir une rupture et accepter d'avoir une politique foncière déterminée et mettre des moyens conséquents pour acquérir des terrains qui serviront à accueillir l'eau, à déplacer des élevages, à protéger des espaces naturels de la montée des eaux.

M. Sylvain GIRODON. – Depuis le début du mandat, je me suis opposé par mon vote et par mes arguments à ce projet d'urbanisation de la Presqu'île. En effet, dans le contexte du dérèglement climatique que nous vivons et de la montée du niveau de la mer à venir, il m'a toujours paru déraisonnable de construire une ville nouvelle de 10 000 habitants. En effet, c'est environ ce qui a été prévu au point le plus bas de notre agglomération sur l'ensemble du projet, sur l'ensemble de la presqu'île dans le lit mineur du fleuve. La promotion immobilière semblait alors prévaloir sur toute autre considération et j'étais bien seul face à ce projet. Il a fallu l'intervention des scientifiques et surtout des services de l'État pour faire entendre raison au maire de Caen et qu'il renonce enfin à son projet. Bien sûr, les écologistes se félicitent d'avoir été entendus sur ce point essentiel. Pourtant, le rapport de la SPLA entretient encore le flou sur le devenir de la presqu'île et réaffirme page 8, je cite "le principe d'aménagement public de ce secteur" sans apporter d'autres précisions. Je peux craindre légitimement que les promoteurs sortis par la porte ne tentent de revenir par la fenêtre. D'autre part, il est précisé, toujours page 8, « l'aménagement d'un quai au prétexte de fêter le Millénaire de la ville de Caen ». Les images sorties dans la presse présentent un ferry sur ce quai. Et nous lisons que la ville de Caen voudrait malgré tout construire des logements étudiants temporaires. J'y suis tout à fait opposé, car le ferry et le mode de déplacement le plus polluant : 270 g de CO₂ émis par personne et par kilomètre, loin devant l'avion qui a 230 g ou l'autosolisme qui a 220 g. Quant à des constructions temporaires, je me demande bien pourquoi elles ne sont pas définitives, par conséquent plus économiques et plus économes des ressources. Je continue de préconiser la renaturation, et je vous rejoins là-dessus, Madame la Maire, la renaturation de la totalité de la Presqu'île et l'ensemble du lit de l'Orne, de la vallée de l'Orne comme cela a été fait pour la Garonne à Toulouse. Cela est valable également pour la rue Calmette, Chapron et pour le quartier Saint-Jean de Caen. Par conséquent, je ne voterai pas l'avis favorable, je m'abstiendrai.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Sur ce point comme sur d'autres, vous aviez raison en effet. Le secteur est celui de Caen. Nous ne sommes pas du tout concernés. Rien n'était prévu sur le secteur mondevillais. Les personnes qui ont mené les études hydrauliques n'étaient pas de mauvaise foi. Un certain nombre d'écologistes avaient compris que cela irait plus vite que nous l'avions imaginé.

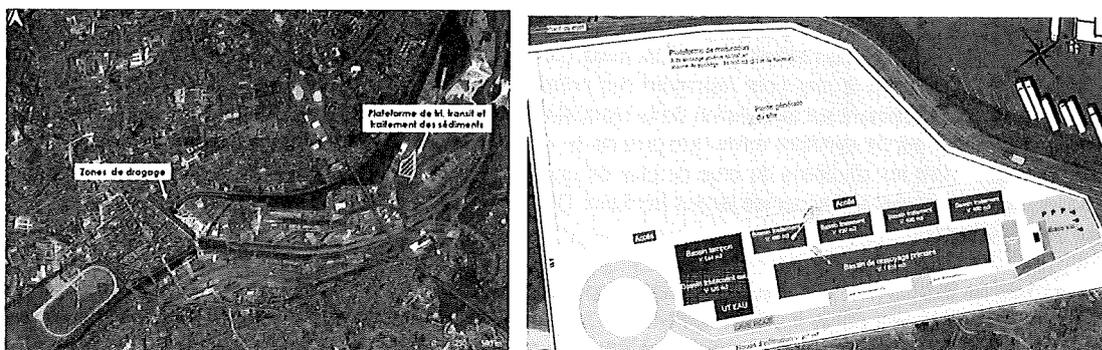
M. Sylvain GIRODON. – Je ne me suis pas contenté de regarder les chiffres. J'ai regardé leur dynamique. L'évolution de la mise à jour des chiffres que l'on nous présentait année après année était exponentielle.

DELIBERATION N° DELIB-2024-088 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE DRAGAGE DU BASSIN SAINT PIERRE ET LA CREATION D'UNE PLATEFORME DE GESTION DES SEDIMENTS

Afin d'améliorer la capacité d'accueil du port de Caen et notamment du bassin Saint-Pierre, son gestionnaire « Ports de Normandie » souhaite créer une plate-forme de traitement des déchets à Mondeville. Pour celle-ci, il a été déposé une

demande au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) auprès des services de l'État qui a mené une enquête publique du vendredi 28 juin 2024 au lundi 29 juillet 2024.

Le projet dans son ensemble consiste à effectuer un dragage mécanique par engins flottants des sédiments, leur criblage pour retirer les déchets grossiers et le transport par barges étanches jusqu'au quai de Calix avant reprise à terre, transport routier dans des bennes étanches et stockage sur une plate-forme créée à Mondeville.



Le dragage du bassin Saint-Pierre représente un volume de sédiments estimé à 31 000 m³ réceptionnés sur la plateforme. Si humides, il est indiqué que ces sédiments n'entraînent pas de détérioration de la qualité de l'air, ceux-ci étant stockés plusieurs années, il reste à savoir si des nuisances olfactives sont à prévoir une fois ceux-ci déshydratés. Cette question a déjà été soulevée par l'autorité environnementale dans le cadre de l'enquête publique. Elle suggère ainsi « d'intégrer à l'analyse des impacts du projet sur la qualité de l'air les poussières émanant des sédiments déshydratés » et « d'envisager les nuisances olfactives pouvant résulter des dragages afin de prévoir les mesures d'évitement et de réduction adaptées ».

Le territoire de Mondeville subit déjà aujourd'hui des nuisances olfactives régulières issues de la station d'épuration du Nouveau Monde sans qu'une solution durable y soit pour l'instant apportée. De fait, la ville souhaite que ce nouveau projet de plate-forme ne soit pas une source supplémentaire de nuisances olfactives. Elle demande ainsi d'avoir la garantie que celle-ci seront inexistantes ou au moins limitées durant toutes les années de fonctionnement de la plate-forme.

Par ailleurs, l'enquête publique a été organisée entre le vendredi 28 juin 2024 et le lundi 29 juillet 2024. Or, le dernier conseil municipal de Mondeville s'étant tenu le 19 juin, il était impossible pour l'organe délibérant d'en débattre collectivement et d'émettre un avis partagé. La Ville de Mondeville regrette donc les conditions dans lesquelles a été menée l'enquête publique, durant la période estivale, et le fait qu'elle n'ait pas été consultée en amont de celle-ci. Il est par conséquent demandé aujourd'hui à ce que ce présent avis soit bien pris en compte par le porteur de projet et qu'il puisse apporter les garanties demandées.

Ainsi,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 17 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le dragage du Bassin Saint Pierre au titre de la loi sur l'eau ;
- **D'EMETTRE** un avis défavorable sur la demande au titre de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour le site de tri et de traitement des sédiments pollués, compte-tenu de l'absence la prise en compte des conséquences en matière de qualité de l'air et notamment de nuisances olfactives ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Intervention(s) :

M. Sylvain GIRODON. – En commission effectivement, j'avais dit que cette délibération posait un vrai problème et je remercie la majorité d'avoir bien voulu intégrer l'opposition au stockage. Je vais donc la voter avec vous. J'espère que cette unanimité va renforcer notre poids face à cette décision. La commune et les habitants n'ont pas pu participer correctement à cette enquête parce qu'elle s'est déroulée en période estivale. Je voudrais ajouter que stocker des sédiments sur notre commune permet de les faire échapper au statut de déchets et de limiter ainsi le coût de leur traitement. Il serait plus que souhaitable avant cela de disposer d'analyse complète des sédiments et en particulier de l'indice d'écotoxicité H14. Mon opposition au stockage des sédiments sur la presqu'île n'est pas de principe, mais plutôt de réalité, que les choses soient faites dans l'ordre et dans le respect de tous.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Nous pouvons ajouter une mention sur le suivi des analyses de la toxicité dans la délibération.

M. Sylvain GIRODON. – En travaillant le sujet, j'ai compris qu'une intervention peut avoir lieu selon le niveau de toxicité. En stockant les déchets sur place, ce ne sont plus des déchets. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de les analyser.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Les sédiments sont pollués sinon ils repartiraient à la mer. S'ils ont besoin d'être stockés, c'est parce qu'ils sont polluants. Une zone de stockage avec des microorganismes et une zone de tri seront mises en place. Des explications très précises peuvent être données au sujet de la plateforme et de son fonctionnement.

M. Serge RICCI. – Une partie sera stockée, une autre sera triée et traitée. Les parties traitées repartent en compost. Valleuil est concerné par ce sujet. Soit le stockage est sur place soit il faut évacuer les déchets dans des déchetteries spécialisées et le prix de la tonne est très cher.

M. Nicolas BOHERE. – Je souhaite revenir sur les nuisances olfactives sur le territoire qui ont débordé sur Colombelles et Giberville. Je retire la partie sur les causes et les mesures mises en place actuellement. Dans le rapport, vous mettez l'accent sur la recherche de la non-qualité de l'air dans le secteur de Calix. A priori, le sujet est traité. Vous mettez également l'accent sur la recherche de non-détérioration de la qualité de l'air dans le secteur de Calix. Il est indiqué que l'autorité environnementale, dans le cadre d'une enquête publique, veille à prévoir des mesures d'évitement et de réduction adaptées concernant les nuisances olfactives. Ce point de vigilance est très important. Et ces derniers jours, il a pris de l'ampleur sur Mondeville. En effet, de nombreux habitants, notamment dans le secteur de Calix, du Centre et une grande partie du quartier du Plateau, nous ont indiqué ces dernières semaines et mois subir d'importantes gênes olfactives, parfois intenses et malheureusement régulières. Vous souhaitez diminuer au maximum les risques de nouvelles nuisances olfactives inhérentes au projet de plateforme de gestion des sédiments. Il faut donc être vigilant et vous avez totalement raison de vous soucier de la qualité de l'air des zones d'habitation proches de la plateforme de tri. Nous voterons pour votre proposition d'émettre un avis défavorable d'installation pour le site de tri de traitement des sédiments, compte tenu de l'absence, comme vous le disiez, d'enquêtes sérieuses sur les conséquences olfactives d'une telle installation. Si le projet aboutit dans l'avenir, bien sûr, il est important de ne pas dégrader la qualité de l'air pour les habitants des secteurs. Et donc s'il y a une dégradation, cela pourrait nuire au cadre de vie des habitants. Et par rapport à l'avenir, si la plateforme se concrétise, pouvez-vous détailler vos critères de nuisance limitée mentionnés dans le rapport ? Quelle est votre interprétation des nuisances limitées et la mairie de Mondeville pense-t-elle contacter une association comme Atmo Normandie pour établir des critères de non-gêne ?

Mme la Maire Hélène BURGAT. – La notion de « limitée » correspond à un périmètre. Il peut y avoir des odeurs, mais qui doivent rester circonscrites aux zones alentour où il n'y a pas d'habitation. Il ne faut pas que cela vienne envahir le centre-ville et Calix. On ne peut pas demander aucune odeur autour de ce type de stockage, mais cela ne doit pas gêner les habitants. De la chaux sera posée et supprimera toute nuisance de ce type. Dans le doute, nous avons préféré le mentionner ainsi. À partir de la mi-octobre, ce sera méthanisé dans un premier temps et très rapidement sera lancée la construction d'un espace fermé pour les bouts résiduels qui devrait être prêt au printemps prochain.

FINANCES, MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION N° DELIB-2024-089 - SUBVENTION D'EQUILIBRE 2023 AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le budget annexe Transport retrace les dépenses et les recettes liées à l'utilisation du bus de la Ville, dans le cadre du transport périscolaire (activité principale) et du transport des écoles et des associations (activité secondaire).

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont issues de facturations envoyées aux écoles ou aux associations pour la participation aux frais de déplacement. Le montant de ces recettes pour 2023 s'élève à 378,47 €.

Les dépenses de ce budget sont principalement des dépenses de personnel, d'entretien et de carburant. Le montant s'élève à 60 482,63 € pour 2023.

Le déficit 2023 de ce budget est donc de 60 104,16 €. Il convient de verser une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville vers le budget annexe Transport pour ce montant. Ce montant avait fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2024.

Ainsi,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 18 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2023 du budget principal au budget annexe Transport pour un montant de 60 104,16 €.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25	0	Joël JEANNE Véronique VASTEL Nicolas BOHERE	0

Intervention(s) :

M. Joël JEANNE. – Effectivement, la commune verse 60 000 € pour équilibrer le budget principal. Il est précisé que le montant des recettes est de 378 euros, que l'exploitation concerne principalement les activités périscolaires et que le transport des écoles est devenu une activité secondaire. Nous nous abstenons une nouvelle fois sur ce service public des transports que nous considérons comme dégradé eu égard à la réponse qu'il apportait aux besoins dans le passé. Est-ce le seul bus rescapé du parc de transport de la ville ? Répond-il à la demande des usagers ? Puisque nous en avons un second qui vogue sous d'autres cieux.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – En effet, il y a peu de recettes puisque ce bus est utilisé uniquement pour les transports municipaux, mais 60 000 euros est une somme conséquente. Les associations sportives sont autonomes aujourd'hui. En effet, c'est moins confortable pour les écoles, le bus moins disponible. Il est possible également de louer un bus quand cela est nécessaire. Le transport collectif Twisto doit aussi être valorisé et utilisé. Cela nécessite de rassurer les équipes enseignantes. Une classe de CE2 ou CM1 peut prendre le bus s'il n'y a pas de changement. La ville prend en charge les coûts liés à ce type de transport. Je sais que certains enseignants sont réticents pour des raisons de sécurité. Il faut utiliser ce transport qui est payé par nous tous collectivement.

EMPLOI, SOLIDARITÉS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LOGEMENT

DELIBERATION N° DELIB-2024-090 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU CENTRE SOCIOCULTUREL ESPACE LETELLIER

Le centre socioculturel est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population mondevillaise en veillant à la mixité sociale. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles et familiales.

Il est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce rapport d'activité retrace le travail de proximité qui est mené auprès des habitants et de souligner les faits marquants de l'année 2023.

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des activités déployées par le Centre Socioculturel en 2023.

ANNEXE(S) :

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 COMPLET CSC.pdf

Intervention(s) :

Mme Véronique VASTEL. – J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport qui nous a fait découvrir le dynamisme soutenu de l'équipe chargée du centre. Je ne savais pas qu'il se passait autant de choses à Letellier. L'incroyable variété des activités, des événements qui s'y déroulent, les partenariats dont tu as parlé, nombreux avec d'autres entités de la ville : Mondeville Animation, La Renaissance, le lieu d'accueil parents enfants, le 14 et bien d'autres entités. Les nombreuses photos à la fin du document témoignent de ces multiples activités. Le dispositif « une semaine en bord de mer » au camping de Cabourg Mondeville, à destination des familles pour lesquelles il est difficile de partir en vacances est évoqué page 86. En bas de page, il y avait un petit encadré en italique disant que pour 2024, puisque le rapport porte sur 2023, il serait nécessaire que soit remplacé les caravanes vétustes et les tentes. Ont-elles été remplacées ?

M. Bertrand HAVARD. – Le rachat de matériel a été voté en conseil et a été changé.

Mme Véronique VASTEL. – Le centre Letellier a indiqué qu'une application a été mise en place récemment pour communiquer avec tous leurs publics. Avez-vous des retours ?

M. Bertrand HAVARD. – Cela fonctionne très moyennement pour l'instant. Je vous invite à vous rendre aux différentes manifestations qui y sont proposées. Il y a encore un effort à faire sur la communication de manière plus générale.

DELIBERATION N° DELIB-2024-091 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "JARDINS PARTAGES DE MONDEVILLE"

A l'initiative des conseils de quartier, deux jardins partagés ont été créés à Mondeville en 2017 : « Tout y pousse » sur l'espace Farré en centre-ville et « le jardin de Charlotte » à Charlotte Corday. Ils sont actuellement gérés par l'Association « Jardins partagés de Mondeville », créée en 2018 pour en assurer l'entretien et l'animation.

Une convention d'objectifs et de moyens a été mise en place entre la commune et l'association pour trois années définissant les engagements de chacun, clarifiant les responsabilités et les modalités de gestion du petit matériel ou des fournitures diverses (eau, terre, compost, etc.).

Le remplacement du matériel précédemment acquis par la ville et mis à disposition de l'association au moment de la création des jardins n'est pas prévu par la convention. Or, l'association a besoin d'une tondeuse pour l'entretien du jardin de Charlotte Corday. Afin de faciliter la gestion, il est proposé que la ville subventionne cet achat qui sera réalisé directement par l'association. L'association sollicite ainsi une aide de 350 euros.

Ainsi,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 17 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 350 euros à l'Association « Jardins partagés de Mondeville » pour l'acquisition d'une tondeuse ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

ENFANCE,

ÉDUCATION, JEUNESSE

DELIBERATION N° DELIB-2024-092 - ACCOMPAGNEMENT DE LA RENTREE DES COLLEGIENS : ATTRIBUTION DU "PACK RENTREE"

Depuis de nombreuses années, la ville accompagne la rentrée des collégiens domiciliés à Mondeville en leur attribuant un « Pack rentrée ».

Il est proposé pour cette année scolaire 2024-2025 de reconduire la participation selon la forme adoptée l'année dernière :

- Une calculatrice pour les élèves entrant en 6^e
- Un bon d'achat de 25 euros pour tous les autres enfants (spécifié pour fournitures scolaires ou sportives de rentrée)

Cette participation est attribuée à tous les collégiens mondevillais.

Ce pack est accompagné de plusieurs supports d'information, à destination des jeunes et des familles, sur les offres d'activités et tous les dispositifs à destination des adolescents.

La distribution des lots est assurée par les élus volontaires.

L'enveloppe financière, qui s'élève à 6000 euros TTC, est inscrite au budget.

Ainsi,

Considérant l'importance de ce dispositif d'accompagnement des élèves et de soutien aux familles mondevillaises,

Après consultation de la Commission Education, enfance, jeunesse du 9 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le principe de l'attribution d'un « Pack rentrée » aux collégiens mondevillais tel que détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Intervention(s) :

M. Sylvain GIRODON. – Je voudrais que pour l'année prochaine nous puissions rencontrer le maire de Colombelles de façon à avoir un « pack » commun à l'ensemble des élèves du collège. Je trouve que c'est une stigmatisation supplémentaire pour les élèves de Colombelles.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Ils ont plutôt choisi la gratuité des transports. Je vous laisserai le contacter et lui en parler.

M. Guillaume LEDEBT. – Ils ont également fait le choix de proposer une carte cadeau, mais uniquement pour les boursiers.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – C'est vrai que cela crée une différence en début d'année, mais nous ne sommes pas concernés par la question du transport.

URBANISME ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**DELIBERATION N° DELIB-2024-093 - VENTE DE BIENS COMMUNAUX SITUÉS 118 ET 120 RUE ZOLA A CAEN
LA MER HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS**

La ville a fait l'acquisition en 2017 et 2019 de deux maisons situées 118 et 120 rue Zola, cadastrés CB86 et CB87, dont une fut occupée par le restaurant « La Chorba ». Ces biens sont restés sans usage depuis leur acquisition. La municipalité souhaite revaloriser ce patrimoine ancien afin de proposer de nouveaux logements en centre-ville, et s'est rapprochée pour cela de Caen la mer Habitat.

Caen la Mer Habitat a ainsi étudié le devenir de ce patrimoine dans l'objectif de construire des logements en accession sociale à la propriété et de préserver le bâti ancien. Une étude de capacité a été réalisée sur ce foncier et suite aux échanges, un projet de construction et rénovation de logements a été arrêté.

Le projet se compose de six logements en accession sociale via le dispositif du Bail Réel Solidaire. L'enveloppe du bâtiment existant sera conservée et intégrera 3 logements. Une partie « neuve » composée de 3 logements également sera créée. Les 6 logements sont répartis de la façon suivante : 4 T3 et 2 T4 pour une surface de plancher (SDP) prévisionnelle totale de 527 m².

Par ailleurs, depuis janvier 2023, Caen la Mer Habitat est agréé Organisme de Foncier Solidaire (OFS) destiné à favoriser l'accession sociale sécurisée par un mécanisme de dissociation pérenne entre le foncier et le bâti.

Le montant de cession proposé est de 230 € HT/m² de SDP, ce qui porterait la vente à un prix de 121 210 € hors taxe. Ce prix est ajustable selon le nombre de mètres carrés définitivement construits et selon l'actualisation de la valeur finale par le service des Domaines.

Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Ainsi,

Après avis du service des Domaines du 11 septembre 2023,
Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 4 juin 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la vente des parcelles bâties cadastrées CB86 et CB87, situées 118 et 120 rue Zola au profit de Caen la Mer Habitat, pour un montant de 230 € HT/m² de SDP ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Intervention(s) :
Nicolas BOHERE

Mme Véronique VASTEL. – Le foncier est désolidarisé du bâti et c'est uniquement le bâti qui est proposé aux ménages en accession à la propriété ? Le bâti, uniquement pour un trois-pièces, s'élève à 250 000 euros ?

M. Serge RICCI. – Le prix du mètre carré doit être à 3 200 ou 3 400 euros alors que le prix du marché actuel sur Mondeville est de 4 000 à 4 400 euros. Le delta entre les deux correspond au montant du foncier. Cela est assujéti au plafond de ressources. La particularité c'est que si l'acheteur revend dans cinq ans, il pourra revendre plus cher, mais dans une certaine limite. La valorisation est liée à l'indice de construction. La revente ne pourra se faire que pour une personne qui répond aux plafonds. La ville participe sur le prix de vente de la parcelle. Elle a acheté pour un montant de 180 000 euros. Elle consent à une perte. Les personnes achètent à un prix, mais ils peuvent revendre au prix du marché.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Il faudrait préciser les surfaces. La dissociation du bâti et du foncier est la pratique anglaise. Mais cela reste cher.

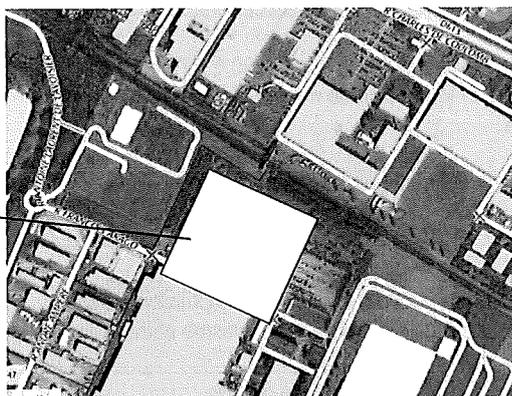
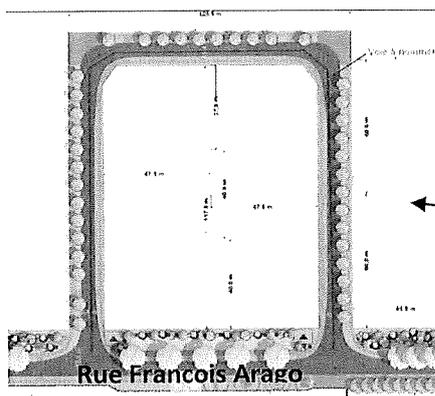
M. Sylvain GIRODON. – Il faudrait lancer un inventaire du patrimoine bâti ancien/privé de façon à pouvoir en assurer la pérennité et éventuellement le classer quand il le faut. Dans certains endroits, nous pourrions voir du bâti auquel nous tenons tous, disparaître dans la promotion immobilière sans que l'on ait voix au chapitre.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – Il faut faire un recensement, mais c'est difficile, car pour obtenir un classement il faut avoir une valeur patrimoniale historique avérée. Il faudrait évaluer nos marges de manœuvre sur ce type d'opérations sachant que nous actionnons des leviers réglementaires d'urbanisme sur des propriétés privées. Ce sont des questions sensibles parce que d'une certaine façon nous faisons aussi perdre de la valeur aux biens.

DELIBERATION N° DELIB-2024-094 - DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE

La Communauté urbaine Caen la mer poursuit le réaménagement de la zone d'activité de l'Espérance située entre Mondeville et Cormelles-le-Royal. Ce projet permet de reconvertir une vaste friche industrielle née de la restructuration des usines PSA. Un permis d'aménager a été délivré par la ville le 2 juillet 2024.

Dans ce cadre, Caen la mer crée une voie nouvelle pour desservir des terrains accueillant prochainement les premières entreprises.



Il revient donc à la commune de dénommer cette voie. En application de l'engagement de la ville à lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public, il est proposé le nom d'Olympe de Gouges.

Olympe de Gouges née à Montauban en 1748 est une femme de lettres et pionnière du féminisme. Elle est autrice de nombreux textes dont la « *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ». Arrêtée le 20 juillet 1793, elle est condamnée à mort par la Terreur et guillotinée le 3 novembre 1793.

Ainsi,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-30,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 17 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE DENOMMER** la nouvelle voie située dans l'extension de la zone d'activité de l'Espérance au droit de la prolongation de la rue François Arago « Rue Olympe de Gouges »,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

DELIBERATION N° DELIB-2024-095 - ADHESION DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE AU SDEC ÉNERGIE

Réunissant 517 communes du Département du Calvados et 10 intercommunalités au 1er janvier 2024, le SDEC ÉNERGIE, Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, peut exercer à la demande des communes, la compétence « Eclairage Public »,.

La commune de Blainville-sur-Orne sollicite par délibération en date du 13 mai 2024 son adhésion au SDEC ÉNERGIE afin de lui transférer sa compétence « Eclairage Public », comme l'a fait d'ailleurs la commune de Mondeville en 2023.

Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 20 juin 2024 a accepté cette demande d'adhésion et de transfert de compétence. Il reste aux communes membres d'accepter cette adhésion pour qu'elle soit effective au 1er janvier 2025.

Ainsi,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier du 27 août 2024 de la Présidente du SDEC ÉNERGIE à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 17 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Blainville-sur-Orne au syndicat SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence éclairage public ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, ÉVÈNEMENTIEL

DELIBERATION N° DELIB-2024-096 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TRIP NORMAND POUR LA REFECTION DE LA POCHE N°50 DE LA SMN

L'association Trip Normand, héritière du comité d'entreprise de la SMN, s'attache à entretenir la mémoire ouvrière des activités de l'entreprise de sidérurgie du Plateau.

En 2014, l'association s'est mobilisée pour permettre l'implantation sur le Plateau (Av . des Hauts Fourneaux à Colombelles) de la poche n°50, symbole de la dernière coulée sortie de la SMN en 1993.

10 ans plus tard, à l'occasion du projet « Embrasement, la SMN d'hier à demain », l'association a souhaité apporter un rafraîchissement et une nouvelle peinture à la poche.

La ville de Mondeville souhaite contribuer à la préservation de ce patrimoine et il est donc proposé d'apporter une aide exceptionnelle de 500 euros à ce projet associatif.

Ainsi,

Après consultation de la Commission Sport, évènementiel, culture et lecture publique du 10 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le versement d'une aide exceptionnelle de 500 euros à l'association Trip Normand pour le projet de réfection de la poche n°50 de la SMN,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

ANNEXE(S) :

2023-295-TRIP NORMAND-demande participation financière ville poche.pdf

DELIBERATION N° DELIB-2024-097 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'IHS-CGT CALVADOS POUR LA REALISATION D'UN DOCUMENTAIRE SUR LES DERAILLEMENTS D'AIRAN (1942)

Dans le contexte des célébrations du 80^{ème} anniversaire de la Libération et afin de commémorer un des plus importants actes de résistance ayant eu lieu sur le sol normand, l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT du Calvados a entrepris la réalisation d'un documentaire sur cet événement.

Réalisé par David Desrame, et librement inspiré du livre *Résistance et sabotages en Normandie* de Jean Quellien, professeur émérite de l'université de Caen, le film met en lumière deux actes de sabotage de voies ferrées réalisés par la Résistance normande les 16 et 30 avril 1942 à Airan.

Composé d'images d'archives et de témoignages de descendants et de proches des acteurs de ces épisodes, le documentaire a pour ambition de contribuer à la réflexion et au débat sur l'esprit de résistance et la notion d'engagement individuel et collectif.

Afin de soutenir ce projet, la ville propose d'apporter une aide exceptionnelle de 500 euros à l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT du Calvados.

Ainsi,

Après consultation de la Commission Sport, évènementiel, culture et lecture publique du 10 septembre 2024,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le versement d'une aide exceptionnelle de 500 euros à l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT du Calvados pour la réalisation d'un documentaire sur les déraillements d'Airan (1942) ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Intervention(s) :

M. Joël JEANNE. – Je souhaite apporter un complément d'information sur le film dont j'ai été un des porteurs et je salue également Jean-Claude qui s'y est engagé. Il y aura une diffusion de ce film et un débat au Mémorial de Caen le 22 octobre à 19h. Un dossier pédagogique est en cours d'élaboration. Il portera un éclairage aux jeunes générations, utile dans le contexte actuel.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – J'en ferai évidemment la promotion auprès des enseignants de l'école à Airan.

M. Kévin LEBRET. – Une diffusion aura lieu également à la médiathèque.

SÉANCE LEVÉE A 22H16

La Maire,

Le secrétaire de séance

Hélène BURGAT



Kévin LEBRET



